



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

**AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 août 2025 à 19h30, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 4 707 387 du cadastre du Québec, sis au 164 Route Émile-Lachance.

Nature et effets de la demande :

Addition d'un bâtiment complémentaire (cabanon) d'une dimension de 5,5m X 2,5m. Selon l'implantation du cabanon présenté par les propriétaires, une portion du cabanon empièterait dans la cour avant du terrain. Cela contrevient à l'article 50 du règlement de zonage numéro 266-2021 qui n'autorise pas les bâtiments complémentaires dans les cours avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 15 juillet 2025.

Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier